



Grenoble, le 3 février 2022

Élection de l'administrateur diocésain

Le père Loïc Lagadec élu administrateur diocésain



Ce mercredi 2 février 2022, à la suite de l'installation de Mgr Guy de Kerimel comme archevêque de Toulouse le 30 janvier, les membres du collège des consultants du diocèse de Grenoble-Vienne ont élu le père Loïc Lagadec *administrateur diocésain*. Il était jusqu'à présent vicaire général.

Prions pour le père Loïc Lagadec qui a accepté cette charge pour servir l'Église en Isère dans l'attente d'un nouvel évêque. Que l'Esprit Saint l'accompagne et le soutienne dans cette nouvelle mission qui prendra fin à l'installation du prochain évêque du diocèse de Grenoble-Vienne.

Rappels :

Le collège des consultants est un groupe de prêtres qui a été choisi par l'évêque parmi les membres du Conseil presbytéral (prêtres élus par leurs confrères pour conseiller l'évêque). Dans notre diocèse, ce sont les pères Emmanuel Albuquerque, Emmanuel de Butler, Bertrand Cardinne, Bertrand de Courville, Emmanuel Decaux, Loïc Lagadec, Philippe Rey et David Ribiollet.

C'est ce collège qui a été chargé d'élire le prêtre qui administrera le diocèse jusqu'à l'installation du prochain évêque nommé par le Siège apostolique ; il le conseillera pour les décisions importantes qui doivent être prises pendant la vacance du siège (nominations, appels aux ordres...). C'est ce même collège qui reconnaîtra officiellement le nouvel évêque sur présentation de la lettre de nomination du pape.

La mission de l'administrateur, en attendant l'arrivée du nouvel évêque, est de soutenir la vitalité de l'Église et de prendre les décisions quotidiennes, assisté notamment du collège des consultants et du conseil de l'administrateur. Il le fait sans introduire d'innovation pastorale,

dans un principe de stabilité et de continuité avec les orientations pastorales du diocèse et les décisions précédemment prises par Mgr Guy de Kerimel.

Il a pratiquement tous les pouvoirs de l'évêque, sauf ceux qui excèdent la simple administration du diocèse. Il est tenu aux obligations de l'évêque diocésain. Il peut appeler aux ordres et instituer au lectorat et à l'acolytat ; il demande le cas échéant à un évêque de procéder à l'ordination (c. 1018). Tout comme un évêque, il administre un diocèse, est convoqué aux réunions des évêques de France ou de la province ecclésiastique, donne le sacrement de confirmation, donne toutes les dispenses et partage de plein droit l'assemblée des évêques où il vote.

**Cette période de vacance du siège épiscopal
nous invite à prier pour celui qui nous sera donné comme évêque**

Dieu notre Père,
ton Fils Jésus a choisi les Apôtres
pour sanctifier ton peuple,
le conduire et lui annoncer l'Évangile.
Nous t'en prions,
accorde à notre Église diocésaine un pasteur selon ton cœur,
qui aura l'Esprit de l'Évangile et saura nous guider
et nous accompagner dans notre mission.
Rends-nous ouverts et accueillants
à celui qui sera choisi comme évêque de Grenoble-Vienne.
Nous te le demandons
et te rendons grâce par Jésus le Christ,
notre Seigneur.
Amen.